

Je pense qu'il s'agit là d'une question légitime et j'aimerais que le secrétaire parlementaire ou le président du Conseil privé ait l'obligeance d'expliquer pourquoi ces renseignements ne sont pas donnés, car s'ils l'étaient cette question ne resterait pas en suspens jusqu'à l'automne et ne serait pas renvoyée indéfiniment, comme toutes les autres mesures du gouvernement quand il ne veut pas nous dire la vérité.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: A l'ordre.

M. Cossitt: Monsieur l'Orateur . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. Je viens de donner la parole au député de Leeds. Il est intervenu et a fait toutes les observations qu'il souhaitait à propos du rappel au Règlement. Il s'est alors rassisi. Il est certain que, dans l'intervalle, rien n'a pu intervenir qui eût justifié que l'on posât la question de privilège.

M. Cossitt: Si, monsieur l'Orateur, quelque chose est intervenu. Le député de Saint-Boniface m'a demandé combien je recevais en tant que Président de l'Association des libéraux de Leeds. Je lui ai demandé de retirer son observation.

M. Guay (Saint-Boniface): Pas question.

M. Cossitt: Je lui demande également . . .

M. Guay (Saint Boniface): Êtes-vous prêt à dire combien vous receviez?

M. Cossitt: Je suis prêt à déclarer que je n'ai jamais reçu un cent. Je suis offusqué par cette insinuation et j'exige . . .

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Rétractation.

M. l'Orateur: A l'ordre. Au cours de l'échange qui vient d'avoir lieu, aucun terme non conforme à l'usage parlementaire n'a été utilisé et personne n'a prétendu que de tels termes avaient été employés. En outre, le député a profité de ce qu'il avait la parole pour consigner au compte rendu toutes les déclarations qu'il souhaitait faire en réponse à cette question.

Passons à l'ordre du jour.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LE CODE CRIMINEL

MESURE MODIFICATIVE PRÉVOYANT LES SANCTIONS PÉNALES POUR LE MEURTRE ET CERTAINES INFRACTIONS GRAVES

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Allmand: Que le bill C-84, tendant à modifier le Code criminel (meurtres et certaines autres infractions graves), soit lu pour la 3^e fois et adopté, et de l'amendement de M. Condon.

M. Leonard C. Jones (Moncton): Monsieur l'Orateur, le débat sur le bill C-84, ce fameux bill visant à abolir la peine

Peine capitale

capitale, semble approcher de son terme. J'ai déjà exposé mes vues sur la question et je suis intervenu très tôt dans le débat de deuxième lecture. J'avais alors invoqué ce que j'estimais être des arguments raisonnables et logiques en faveur du maintien de la peine capitale et pour m'opposer très sincèrement au bill C-84. Depuis lors, ceux qui étaient pour comme ceux qui étaient contre la peine capitale ont participé au débat et ont rempli de nombreuses pages du hansard. Au moyen de pétitions, de lettres, de télégrammes, d'appels téléphoniques et de démarches personnelles, une grande majorité de mes électeurs m'ont fait savoir qu'ils étaient partisans de la peine capitale dans tous les cas de meurtres prémédités. Je crois sincèrement que la plupart des Canadiens de tout le pays pensent la même chose et que la Chambre devrait y réfléchir. Les Canadiens n'ont pas réclamé un bill pour abolir la peine capitale et encore moins le bill C-84. Au contraire, la majorité des Canadiens demande ouvertement et très clairement que la peine capitale soit appliquée non seulement dans le cas du meurtre de policiers et de gardiens de prison, mais aussi dans celui de tous les meurtres prémédités.

● (1520)

Je suis bien certain que toutes les déclarations et affirmations au sujet du vote libre à ce sujet ne sont que des paroles en l'air. Il n'y a pas eu de vote libre. Il serait naïf de dire que tous les députés ont voté librement sans crainte, sans menace de frustration de leur désir de promotion au sein du système de partis politiques. Je n'hésite aucunement à signaler clairement que je puis voter librement et que je suis fier de voter librement sur toutes les questions. Une seule chose influe sur ma façon de voter et de prendre des décisions, et c'est l'ensemble des opinions et des points de vue des Canadiens en général, surtout l'ensemble des opinions et des points de vue des citoyens de la circonscription fédérale de Moncton.

Sincèrement, si j'appuyais le bill C-84 visant à abolir la peine de mort, il me semble que j'agis de façon tout à fait irréfléchie et que je serais responsable de l'assassinat de policiers, de gardiens de prison et de citoyens en général, parce qu'en appuyant le bill, je serais complice par instigation.

Il faut y réfléchir très sérieusement. Ceux qui appuient le bill ont reçu un pouvoir de décision important et devraient voter correctement et impartialement sans tenir compte de leur avantage personnel ni du bien du parti politique. Ils doivent se défaire de tout préjugé et de toute idée préconçue qu'ils peuvent avoir à cause du système de partis. Ils ne doivent s'entêter dans leur opinion par orgueil et ils ne doivent pas céder trop facilement aux points de vue et aux arguments de leurs collègues.

A mon avis, des députés responsables dans un système démocratique qui se fonde sur des principes démocratiques doivent être prêts à suivre l'opinion publique. Les députés sont supposés être responsables. Ils sont censés représenter le peuple et non pas nécessairement un parti. Le peuple doit passer avant tout. A titre de députés, nous représentons le peuple et nous lui sommes comptables et nous devons agir comme un gouvernement et un Parlement du peuple, pour le peuple et par le peuple.